

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Par trimestre,  
Francs 11, pris au bureau  
Francs 13 franco à la poste.

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.  
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Détails sur le prince de Saxe-Cobourg. — Affaire d'Alger. Arrivée des renforts français au camp de Tafna. — Prix des fers. — Départ des princes français de Vienne. — Voyage du roi Léopold à Paris. — Elections communales. — Nouvelles d'Espagne. — Détails sur la découverte d'un nouvel animal fossile. — Scènes parlementaires de l'Angleterre. — Feuilleton. — Bulletin. — Nouvelles et faits divers.

## ANGLETERRE.

Londres, le 17 juin. — Le duc de Sussex continue à être dans un état de santé satisfaisant.

— Le prince d'Orange ayant exprimé le désir de laisser voir à ses fils un combat de boxeurs, avant de repartir pour la Hollande, un combat de ce genre leur avait été préparé hier à l'école d'escrime, St.-James-Street. Plusieurs boxeurs des plus habiles y ont montré leur adresse. Les princes étaient accompagnés de plusieurs hauts personnages et entre autres du prince G. de Cambridge.

— Les travaux du Tunnel de la Tamise se continuent avec succès, quoiqu'on ait récemment parlé d'un nouvel accident. M. de Spring Rice, accompagné de plusieurs membres de la chambre des communes, a visité dernièrement le Tunnel et a examiné le mode d'après lequel s'exécutaient les travaux. (Globe.)

## FRANCE.

Paris, 18 juin. — Les princes de Cobourg sont dans le monde diplomatique l'objet de l'accueil et des attentions les plus empressées. Avant-hier ils dinaient chez M. d'Appony, hier chez M. de Verther. On assure que M. de Pahlen les traite avec moins de regards.

— On lit dans le Temps :

Le duc régnant de Saxe-Cobourg et ses fils ont été reçus à Neuilly par leurs majestés avec la cordialité la plus franche et comme alliés de la famille. Le roi a remercié le duc en termes gracieux de la part qu'il avait prise dans l'acceptation du trône de la Belgique par son frère le roi Léopold.

S. M. a ajouté qu'elle se rappellerait toujours avec plaisir que le duc s'était empressé d'user de son crédit pour hâter la reconnaissance du gouvernement de juillet auprès des cours d'Autriche et de Prusse, elle en a à diverses reprises exprimé sa gratitude à ses augustes hôtes. Le duc de son côté s'est montré fort sensible à l'aimable accueil qu'on lui a fait à Neuilly. Ce prince passe pour un politique habile et pour un des esprits les plus déliés que possède l'Allemagne.

Ses fils, dont il a soigné lui-même l'éducation, font également honneur à la tendresse du père et à l'habileté du gouverneur.

Depuis qu'il a hérité du duché de Gotha, le duc gouverne une principauté de 164,000 habitants, qui, bien que secondaire, n'est pas sans importance, à cause de sa position; aussi l'Autriche et la Prusse croient-elles avoir un égal intérêt à ménager ce souverain.

Hier, la chambre cédant enfin à 20 ans de réclamations de la part de la presse et de tous les honnêtes gens, a prononcé la suppression des jeux pour le 1<sup>er</sup> janvier 1838. Ce vote a été accueilli au-dehors avec la plus vive satisfaction; et quoique la majorité acquise à cette suppression n'ait pas

été fort nombreuse, on doit féliciter la chambre, dont la présence à Paris n'aura pas été complètement inutile.

— On lit dans une correspondance particulière les nouvelles suivantes du camp de la Tafna, en date du 8 :

« L'arrivée des troupes a ranimé le courage de nos alliés, qui commençait à faiblir, en même temps qu'elle a jeté le découragement dans l'armée d'Abd-el-Kader. Des émissaires observaient de loin, le 3 et le 5, le débarquement des troupes, et, d'après ce qu'on nous a dit, ils ont rapporté à l'émir qu'il nous était arrivé un renfort de 10,000 hommes. Cette nouvelle s'est répandue dans son camp et y a porté l'épouvante et la confusion.

« Les troupes ont été débarquées dans le plus grand ordre. Les deux premiers vaisseaux furent remorqués, le 3, par les bateaux à vapeur le *Phare* et la *Chimère*, à un mouillage assez commode entre la côte et l'île de Rachgoun. Le 4, on a amené le *Nestor*, qui a déposé ses passagers sur la plage. Le 5, on a également mis à terre les deux bataillons du 62<sup>e</sup>, qui ont été transportés ici par le *Santi Petri* et l'*Herminie*; le général Bugeaud est arrivé le 6; il s'est rendu de suite au camp et a pris le commandement des troupes. Le général d'Arlanges est parti le 7 sur le paquebot la *Chimère*.

« On s'occupe particulièrement aujourd'hui de l'organisation de la brigade de réserve qui doit servir d'escorte au convoi des vivres et des munitions. Deux lieutenants de Mustapha sont partis hier sur la *Chimère* pour Oran, à l'effet de réunir tous les mulets et les chameaux que les Arabes alliés voudront nous fournir. On n'attend plus que l'arrivée de ces bêtes de somme pour se mettre en marche. La campagne doit durer longtemps, s'il faut en juger par les préparatifs qui se font. Depuis plus d'un mois, trois ou quatre bateaux à vapeur nous amènent des navires du commerce chargés de vivres et de munitions de guerre. La disette n'est donc plus à craindre.

« Le camp de la Tafna est maintenant dans le meilleur état possible de défense. Le colonel Lemerrier a conduit les travaux avec une activité extraordinaire. On pense que 600 hommes suffiront pour la garde de ce camp qui pourrait être d'ailleurs secouru par la garnison de Rachgoun.

« Voilà déjà plusieurs jours que nous n'avons eu de nouvelles de Tlemecen. Il paraît que tous les passages sont soigneusement gardés par Abd-el-Kader, et que nos espions ne peuvent plus arriver. Nous sommes tranquilles, au reste, sur le sort de ces braves camarades, que nous reverrons bientôt car la citadelle était bien approvisionnée à l'époque des dernières nouvelles, et elle est imprenable.

— Nous lisons dans une lettre d'Oran que le vaisseau l'*Iéna*, monté par le comte amiral Hugon, y est arrivé le 6. On pensait dans cette ville que le maréchal de camp Létang prendrait le commande-

ment de la province, et que M. Bugeaud rentrerait en France dès que l'expédition serait terminée.

— Des ouvertures ont été faites à Vienne, mais inutilement, pour le mariage d'un prince français avec une des filles de l'archiduc Charles. Nous avions déjà parié de ce fait dans nos bruits de salon. Nos lecteurs peuvent remarquer que nous les plaçons maintenant sous un titre plus affirmatif.

(Journal du Commerce.)

— Lord Yarmouth, frère de lord Seymour, a acheté de la duchesse de Berry le charmant séjour de Bagatelle, qui pourtant n'a pas été jugé digne du luxe éclatant de ce noble gentleman. En ce moment, plus de 100 ouvriers sont occupés à terrasser, bâtir et restaurer sa nouvelle acquisition. Avant peu, Bagatelle sera incontestablement la villa la plus jolie, la plus confortable et la plus richement décorée de toutes celles qui environnent Paris.

— Le gérant de la *Mode* a été condamné hier en police correctionnelle à un mois de prison et 500 fr. d'amende pour avoir publié des listes de souscription en faveur de condamnés à des amendes.

— Un pari de 25,000 frs. vient d'être proposé par les plus forts joueurs d'échecs de Londres à MM. Deschappelles et de Labourdonnais, les deux plus forts joueurs de France. Le défi, accepté par ces derniers, qui font avantage de pion et deux traits à leurs adversaires, sera vidé à Londres en 20 parties.

— Un vieil escompteur, nommé Fébure, et qui était plus connu dans son quartier sous le sobriquet de Picon, est décédé à Paris, *ab intestat*, dans le mois de septembre 1835. Aucun héritier ne s'étant présenté pour recueillir sa succession, la régie des domaines s'empara provisoirement des biens du défunt. L'inventaire constata un actif de 1 million 700,000 francs.

— Petrus Vancauwedberge, condamné à dix ans de réclusion et à l'exposition publique dans l'affaire Maes, ne s'est point pourvu en cassation.

— On écrit de Madrid :

Le colonel Valdès ayant adressé au ministre de la guerre un rapport sur la malheureuse affaire de Banon, S. M., instruite de l'événement, a immédiatement ordonné l'arrestation de ce colonel. Il sera traduit devant un conseil de guerre et jugé suivant les lois en vigueur.

## BELGIQUE.

Bruxelles, 19 juin. (Trois heures.) — L'amélioration de Londres exerce son effet sur la dette active espagnole dont le cours s'est élevé à 44 3/8, il reste à 44 1/8 argent pour toutes les échéances même à demain. On parle d'une hausse de 1/2 p. c. à Paris.

Anvers, 2 heures. — Ardoin 44 1/4.  
Amsterdam, 18 juin. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 1/2  
9 1/2 1/2, 5 p. c. 404 1/2 1/8, billets de chance 24 7/8  
15 1/2, syndicat 98, société de commerce 173 3/4 1/4 1/2  
3 1/2; Ardoin pièces de 85 livr. 42 7/8 43 1/4 1/8, gros es  
pièces 42 1/2, différée 14 7/8 15 1/4 7/8, passive 12 5/8 3/4 5/8,  
gallo-russes 210.

## LE GENERAL RANSONNET ET SES QUATRE FILS.

Nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs des extraits d'un article biographique que M. van Halst, l'auteur de la *vie du général Jardon*, vient de consacrer à une autre illustration militaire de l'ancien pays de Liège.

Jean Pierre Ransonnet, né à Liège le 13 octobre 1744, descendait d'une ancienne famille de robe de la Guienne, qui était venue s'établir au pays de Liège, dès le milieu du seizième siècle; son père avait été pourvu de la charge de commissaire de la cité et du pays de Liège le 31 décembre 1739, et lui avait donné une éducation distinguée. A peine le jeune Ransonnet avait-il achevé ses études, que la vivacité naturelle de son caractère lui fit désirer ardemment d'entrer au service militaire. Le crédit dont jouissait son père aurait pu lui procurer le plaisir de porter l'épaulette dans son pays; mais la parade ne suffisait pas à l'ardeur de ce jeune homme; c'étaient les périls réels de la guerre qu'il aurait voulu affronter, dans l'espoir de s'y faire un nom, et à cette époque, ceux de nos compatriotes qui aspiraient à ce genre de succès n'avaient la chance de les rencontrer qu'au service d'un pays étranger. Le jeune Ransonnet se décida pour la puissance qui passait alors pour la protectrice naturelle de la principauté de Liège. Dès 1769, c'est-à-dire à l'âge de quinze ans, il entra comme cadet dans le régiment de cuirassiers de Kleinholz au service de l'Autriche. Trois ans après, il passa au régiment de Modène, avec le grade de lieutenant. Il en sortit capitaine l'année suivante pour venir se marier dans son pays. Il épousa sa cousine, Anne-Marie-Josephe Maguée, qui partagea bientôt les dangers et les persécutions auxquels

la générosité du caractère de son mari ne tarda pas à l'exposer, et n'en continua pas moins à inspirer à ses fils les sentiments élevés qu'elle voyait dominer en lui.

L'auteur de la biographie de Ransonnet raconte ensuite que son héros fit un voyage aux Etats-Unis où il eut l'occasion de voir Lafayette qui fit à notre concitoyen un bienveillant accueil. L'écrivain de la *Revue* continue en ces termes: Quand Ransonnet revint à Liège des Etats-Unis, il trouva son pays divisé en deux partis à l'occasion des affaires de Spa. La querelle la plus futile avait été l'origine de ces troubles précurseurs d'une agitation plus sérieuse. Les sociétaires du *Waux-Hall* et de la *Redoute*, après avoir eu des débats entre eux, s'étaient réunis pour empêcher les *Clubistes* de Spa de jouer et de danser dans la grande salle *Levoz* qu'on venait de construire. L'imprudente intervention du prince dans cet absurde conflit alluma une éffervescence générale. Les anciens sociétaires de la *Redoute* représentèrent l'entreprise du sieur *Levoz* comme un attentat contre la souveraineté du prince.

Un nommé Fréron, procureur-général du pays de Liège, fut nommé commandant de Spa pour l'année 1785. Comme il arrive souvent en pareille occasion, les mesures imprudentes que l'on prit firent naître les troubles que l'on feignait de craindre et qui n'auraient point existé sans cela. Fréron marcha sur Spa avec de la troupe, sous prétexte d'étouffer une prétendue révolte à laquelle personne ne pensait. On avait poussé l'absurdité au point de solliciter de la chambre impériale un rescrit contre le sieur Levoz: Fréron le fulmina tout-à-coup avec le fameux mandement du 4 août; un nouveau détachement de cinquante hommes

était encore arrivé très précipitamment à Spa, pendant la nuit. Les pauvres habitants stupéfaits présentèrent une humble supplique pour protester de leur fidélité et de leur soumission au prince, et demander le renvoi de ces troupes, qui vont changer un lieu de plaisance en une place forte, et leur enlever avec les étrangers tous les profits de la saison: leur requête est traitée de séditieuse, le notaire qui l'avait rédigée et un magistrat qui y avait apposé sa signature sont suspendus de leurs fonctions: Fréron lance des lettres de cachet contre plusieurs étrangers, leur enjoint de sortir de Spa dans les vingt-quatre heures: il fait fermer la nouvelle salle par la force armée et y place des sentinelles pour en interdire l'accès.

Un cri général s'était élevé en faveur des victimes de ces ridicules violences. Un particulier de Spa, qui en avait souffert plus que les autres, le sieur Bovy, avait cité au tribunal des *Vingt-deux* Fréron et son agent Heptia, comme coupables envers lui d'abus et d'excès formellement interdits par les *Paix* du pays; et les *Vingt-deux* lui avaient rendu justice, ainsi que le tribunal des *Seigneurs Réviseurs*. Malgré les constitutions du pays, confirmées par les privilèges impériaux, les deux prévaricateurs osèrent évoquer la cause au *Dicasterie* de l'empire. Fréron abandonna son recours, mais l'appel fut poursuivi au nom de Heptia. Les états de Liège intervinrent pour les *Vingt-deux* et envoyèrent des députés à Wetzlaer. Le prince qui, sinon par patriotisme, du moins dans l'intérêt de son indépendance, aurait dû s'adjoindre en cette circonstance à ses états pour le maintien des constitutions nationales, témoigna au contraire la plus profonde antipathie pour les

Londres, 17 juin. (4 heures.) — Nos fonds restent fermes dans les fluctuations; les valeurs espagnoles continuent à être demandées et à la hausse. Consolidés 92 1/8; hollandais 2 1/2 p. c. 57 5/8, 5 p. c. 101 5/8 à 102; Espagnoles active au comptant 42 à 48 1/4 à 1/8 à 3/4, à fin courant 42 à 44 1/2 à 1/8 à 1/2 à 3/4, passive 42 1/2 à 43 1/2 à 43 1/4, différée 49 1/2 à 3/8 à 7/8; portugais 5 p. c. 81 1/2 à 3/4 à 1/2 à 1/4 à 3 p. c. 53 1/2 à 3/4 à 1/4; brésiliens 86 5/8 à 3/4.

— La souscription ouverte hier à la Société Nationale, pour obtenir des actions dans la Raffinerie Nationale, a donné pour résultat une action et 745,100<sup>e</sup> par cent actions souscrites. La prime a été cotée 12 pour cent hier au soir au Lloyd. Les spéculateurs ont donné aux actions le nom de betteraves, plus spécial que celui de Raffinerie Nationale.

Les prix des fers viennent d'éprouver une hausse de 10 à 20 fr. sur la place de Liège.

Voici la cote officielle de Paris, du 15 courant : Fers battus : roche au bois, 1<sup>re</sup> q. 54 fr., 2<sup>e</sup> q. 52 fr. — Vosges et Bourgogne au bois 51 fr. — Roche à la houille selon les marques 48 à 50 fr., demi-roche à la houille selon les marques 44 à 45.

Fonderie ordinaire roche 59 francs; idem repassée roche 61 francs.

Fonderie ordinaire Vosges 50 francs; idem repassée Vosges 52 francs.

Matinets Roche 69 fr., idem Vosges 60 francs.

Fers laminés : 1<sup>re</sup> q. 43 fr. et 3 fr. de classe, 2<sup>e</sup> 37 fr. et 2 fr. de classe.

Essieux de Berry, 1<sup>re</sup> q. 60 fr. — Boîtes de roues en fonte 35 francs. — Feuillards 72 à 74 fr., demi-feuillards 67 à 68 francs.

Tôles 1<sup>re</sup> qualité 78 francs. — Tôles anglaises 68 à 70 fr. Verge Bourgogne 1<sup>re</sup> q. laminée 46 fr. — dito métrés 44 fr. — dit tendre 40 fr.

Acier à terre 64 fr. — Cloux à bandes 64. — Applatis Abainville 53 fr.

Fers de Suède (prix présumé) 58 à 60 francs, sans engagements.

On écrit de St-Dizier (H. M.) : Les pluies abondantes qui sont tombées dans la semaine ne pourront que retarder le chômage des petits cours d'eau, dont en général la fabrication s'entretient bien.

Le demi-roche se maintient ferme à 410 pour Paris; 415 à 420 pour la province, derniers cours cotés.

Les fontes en gueuses et saumons sont très demandées, surtout par le Nord, et se font 180 fr. — Plaques 220 à 225 fr. (Mercure.)

#### ELECTIONS COMMUNALES.

LÉOPOLD, etc. Vu les articles 153 et 155 de la loi communale du 30 mars 1836;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, Nous avons arrêté et arrêtons :

Art 1<sup>er</sup>. Les collèges électoraux sont convoqués pour le 14 juillet prochain, à l'effet de procéder au renouvellement des conseils communaux.

Néanmoins notre ministre de l'intérieur fixera ultérieurement le jour des élections dans les communes de Boissichot, Heyst-op-den-Berg, Deurne, Bergerhout, Puers, Breendonck (province d'Anvers), Celles, Molembaix (province de Hainaut), Horst et Sevenum (province de Limbourg), Aywaille (province de Liège).

Art. 2. Nous déterminerons ultérieurement le jour de l'installation des nouveaux conseils communaux.

Signé LEOPOLD.  
Contresigné DE THEUX.

Le roi et la reine sont partis hier soir à 5 heures et 1/2 de Laeken pour Paris. Le jeune prince royal, dont le départ avait été annoncé, n'est pas du voyage, et est resté au château de Laeken.

Une demi-heure après le départ du roi, sont partis dans trois voitures, les dames d'honneur de la reine, M. van Praet, et d'autres personnes de la maison de LL. MM.

— Le sieur Leclercq, nommé procureur-général près la cour de cassation, par arrêté royal du 16 de ce mois, a prêté serment en cette qualité, entre les mains du Roi.

— L'Union dit que les fonctions de procureur-général à la cour de cassation avaient été offertes à M. Raikem, président de la chambre des repré-

membres des états, et intrigua sourdement à Wetzlaer contre les Vingt-deux.

Douze des principaux citoyens de Liège, qui avaient dû s'exiler pour échapper à d'injustes décrets de prise de corps, obtinrent enfin de la chambre impériale de Wetzlaer un sauf-conduit pour rentrer librement dans leurs foyers. Leur retour hâta la révolution qu'un despotisme mesquin avait rendue inévitable en inspirant plus de mépris encore que de haine pour le pouvoir.

Ransonnet ne pouvait balancer sur le parti à prendre : il se rangea ouvertement sous le drapeau de l'indépendance liégeoise. Une foule de Brabançons, réfugiés à Liège pour la même cause, voyaient chaque jour Ransonnet et lui persuadèrent aisément que la révolution du Brabant, partant du même principe, était identique avec la révolution de Liège. Les états du Brabant s'étant réunis à Bréda, et plusieurs de leurs membres connaissant les talents et le zèle de Ransonnet lui proposèrent de prendre du service dans l'armée brabançonne : Ransonnet hésitait : il sentait de la répugnance à aller combattre des troupes dont il avait porté l'uniforme; mais les Autrichiens, ayant violé le territoire liégeois à Hasselt, dissipèrent ses scrupules. Ransonnet se rendit aux vœux des états de Brabant, à l'instance même de ses concitoyens, et consacra dès lors à la cause des patriotes tout son temps, tous ses soins et tous les fonds dont il pouvait disposer. C'est sur le brouillon des lettres qu'il adressa ensuite invariablement à ces mêmes états pour rentrer dans ses avances, que nous avons été mis à même de donner quelques détails sur cette partie intéressante de la vie militaire de Ransonnet.

sentans et procureur-général à la cour d'appel à Liège, qui n'a pas accepté.

— Le gouvernement a accordé à M. Fétis, directeur du conservatoire de musique, une somme de 2,200 francs pour l'aider à continuer la publication de son grand ouvrage : *Bibliographie des Musiciens*.

— Il également accordé un subside de 800 francs à M. Voisin, de Gand, auteur des *Annales de l'école flamande*.

— Un accident terrible est arrivé le 4 juin entre 9 et 10 heures du matin, à la fosse dite Buisson, dans la commune de Hornu, le feu grisou a été mortel à 21 hommes dont sept ont été retirés de la fosse.

— Un avis annonce que l'on va payer la quatrième année d'intérêts des obligations de l'emprunt de 700,000 florins, contracté pour la construction de l'entrepôt.

— L'exposition publique d'objets d'art s'ouvrira à Bruxelles le 10 septembre 1836, et se fermera le 10 octobre suivant.

#### LIÈGE, LE 20 JUIN.

Par arrêté royal du 17 juin, les collèges électoraux sont convoqués pour le 14 juillet prochain, à l'effet de procéder au renouvellement des conseils communaux. (Voir Bruxelles.)

On écrit de Vienne, 11 juin : Les princes Français ont quitté notre ville aujourd'hui à midi. Ils se sont dirigés vers la Carinthie et le Tyrol. Avant son départ le duc d'Orléans a eu une longue entrevue avec le prince de Metternich. Les princes ont fait beaucoup de cadeaux aux hauts fonctionnaires et aux employés de la cour. Le chambellan de service auprès d'eux, a reçu une très-riche tabatière; ils ont conféré, au nom de leur père, la croix de commandeur de la légion d'honneur au colonel comte de Lichnouski, et celle de chevalier du même ordre au comte Nobili.

Des tabatières richement ornées, avec le portrait du duc d'Orléans, ont aussi été remises, de la part des princes, à M. le grand-maréchal du palais, comte de Colloredo; au grand-chambellan, comte de Czernin; au grand écuyer, comte de Bubna; au grand-maître des cérémonies, comte de Furstenberg; au grand-maître des cuisines, prince de Eurstemberg; au grand-maître de la cour de l'archiduc François-Charles, le comte Goes. Le chef de bataillon, comte de Zichy, qui a fait le service d'adjudant près du colonel comte de Lichnouski, a reçu également une tabatière et la croix d'officier de la légion-d'honneur.

Ils ont aussi distribué diverses sommes aux domestiques; ceux de la maison impériale ont reçu 20,000 fr., ceux attachés aux écuries, 10,000 fr. Les employés inférieurs de la cour ont reçu des épingles et des bagues enrichies de brillans.

Il y a eu le 10 spectacle au théâtre de la cour; la recette était destinée au monument de Schiller; les princes y ont contribué généreusement. On donnait *Guillaume Tell*; et comme ils connaissent très bien la langue allemande, ils ont pris beaucoup de plaisir à cette représentation, et ont paru satisfait de la manière dont est jouée ici la tragédie allemande. (Gaz. d'Augsbourg.)

— On écrit de Berlin au Correspondant de Hambourg, qu'il est question du mariage du duc d'Orléans, avec une princesse d'une maison princière de l'Allemagne. Cette dame s'est trouvée par hasard à Berlin avec sa famille, lorsque le duc assistait à la fête donnée par M. Bresson. (Idem.)

— On écrit de Tournay, 16 juin; « Le mariage de la princesse de Solre, avec le prince

Il était lieutenant-colonel au service de Liège, et ce fut en vertu d'un accord fait entre les états de Liège et ceux du Brabant qu'il passa, avec le même grade, dans l'armée brabançonne, avec la promesse insérée au registre des délibérations du congrès, qu'on reconnaîtrait ses services après le rétablissement de la constitution, en le nommant à un régiment de cavalerie.

L'armée brabançonne était cantonnée sur les frontières de la Hollande : il commença par faire la visite générale du cordon sur lequel s'étendaient les troupes et les passa en revue, accompagné des seigneurs députés et du commissariat de la guerre.

Après cette inspection, chargé de commander la colonne de droite, il quitta Bréda le jour même et commença le lendemain les hostilités.

Son début fut un coup d'éclat. Avec une poignée de monde mal armée, sans caisse militaire, sans provisions de bouche, sans munitions, sans ingénieurs, en deux jours de temps (les 24 et 25 octobre 1789), il mit au pouvoir des états les forts de Sanfiviet, Lillo et Liefskenshoek, et un brigantin armé de huit pièces de canon en station dans l'Escaut.

C'est par suite de la prise de Lillo qu'il eut l'occasion d'écrire une lettre que nous allons rapporter, parce qu'elle servit de prétexte à des calomnies dont il ne put jamais obtenir justice.

Le sieur Crumpipen, ex-chancelier du Brabant, ayant été fait prisonnier à la prise de Lillo, demanda à Ransonnet la permission d'écrire à son frère pour le tranquilliser sur

de Salm-Salm a eu lieu au Rœulx, le 13 courant avec une pompe peu commune. C'est le cardinal de Croÿ, archevêque de Rouen, qui les a mariés. Cette cérémonie avait attiré une si grande affluence de monde, qu'on a compté jusqu'à 15,000 étrangers et 400 voitures au moins.

— On dit que M. de Meulenaere, ministre des affaires étrangères, se trouve actuellement à Liège.

— On écrit de Thielt, 16 juin. Les lins se présentent dans nos environs sous l'aspect le plus favorable; si la température reste ni trop sèche ni trop humide comme depuis quelques semaines, on pourra dire que de mémoire d'homme on n'aura vu une moisson de lin aussi abondante.

— Le seigle qui commence à fleurir, se présente sous le meilleur aspect; la paille sera de première qualité, dans plusieurs endroits, où on l'a mesurée; elle donne déjà 8 pieds de hauteur. (J. des Flandres.)

— Les gouvernemens de Wurtemberg et de Bade ont conclu un arrangement pour la navigation du Neckar.

— Le secrétaire du pape, bibliothécaire du Vatican, Mezzofane, sait quarante-cinq langues ou idiomes ou dialectes, appartenant tant à l'antiquité qu'aux temps modernes. C'est le plus fameux polyglotte connu.

— Le *Moniteur* publie ce matin, la loi sur le transit; celles relatives aux poids et mesures, et à l'emprunt de trente millions de francs.

— L'Indépendant évalué à 900,000 tonneaux les matières combustibles que fournissent les houillères de l'arrondissement de Charleroi.

— On lit dans le *Phare de Bayonne*, du 14 juin : « Les factieux s'étant rendus maîtres pendant l'engagement du 9 devant le Passage, de sept soldats anglais, ces derniers ont été fusillés par suite des ordres formels donnés par Don Carlos, lors de l'arrivée de la légion anglaise en Espagne, ordres qu'il vient de renouveler avec plus de force que jamais.

» Une circonstance à la fois atroce et révoltante a caractérisé ce massacre de sang froid. On a demandé aux malheureuses victimes, avant de procéder méthodiquement à leur assassinat, quelle était leur religion.

» Sur les sept soldats, six étant protestans et ayant refusé de se confesser, furent immédiatement égorgés; le septième, qui était catholique irlandais, fut mis en réserve et livré à un de ses misérables chapelains qui ne craignit pas de souiller leur caractère en prenant une part active aux combats de l'insurrection. Ce prêtre confessa le soldat anglais et lui donna l'absolution. Le lendemain matin, le soldat catholique irlandais fut fusillé et décapité ainsi que ses camarades qui avaient été exécutés la veille. Leurs cadavres étaient encore gisants sur le sol quinze heures après l'assassinat.

— Le docteur de Klippstein, savant allemand, qui s'occupe depuis long-temps de géologie, et qui dirige des fouilles dans les environs d'Alzei (petite ville de la Hesse rhénane), contrée où il a déjà été trouvé un grand nombre d'ossemens fossiles, vient de faire une découverte précieuse pour l'histoire naturelle. En faisant creuser 28 pieds sous le sol, près d'Eppels heim, à une lieue d'Alzei, il a trouvé dans un état de conservation à peu près parfaite, la tête du *dinothérium giganteum*, probablement le plus colossal des animaux antédiluviens, et dont l'existence a été en premier lieu indiquée et autant que possible constatée par le savant zoologue le docteur Caup.

Cette tête mesure six pieds de longueur sur trois et demi dans sa plus grande largeur; son poids est d'environ cinq quintaux. Près de la tête a été trou-

son sort, et le supplia, dans le même but, de vouloir bien ajouter lui-même quelques lignes au verso de la lettre. « La religion et l'humanité m'en faisaient un devoir (écrivit Ransonnet quand il eut à se défendre de ce fait), je lui permis donc d'écrire, mais sous mes yeux, et à condition de lire ensuite sa lettre et de la faire passer ouverte sous les yeux du congrès.

Voici le billet que Ransonnet adressa à cette occasion à M. De Crumpipen :

« Monsieur le secrétaire d'état, « Les hasards de la guerre ont mis monsieur votre frère en mon pouvoir. Soyez tranquille sur son sort que j'adopte; j'irai tant que mon devoir et les circonstances me le permettront. Ce n'est qu'un étage, pour tenir en bride le doux d'Alton. « Vous serez surpris, monsieur, après m'avoir connu au service de l'empereur (d'Autriche) de me voir aujourd'hui à la tête de l'armée patriotique. Le ministère de Bruxelles m'y a forcé par la violation du territoire de nos pays.

« J'ai l'honneur, etc. « Il avait en même temps adressé au stadthouder un autre billet que nous regrettons de n'avoir pas retrouvé, mais qu'il avait également fait transmettre ouvert au congrès assemblé à Bréda, ce qui suffit pour faire sentir l'absurdité des soupçons de trahison qu'on feignit de fonder sur cette correspondance.

Le même jour (25) Ransonnet sortit de Lillo pour aller rendre compte en personne au congrès de Bréda de ce qu'il

vé un os huméral de 6 pieds de long, du poids de 2 quintaux, et qui appartenait, à ce qu'on croit, au même animal. De tels débris n'ont encore été trouvés nulle part. En continuant les fouilles, pour lesquelles à la vérité il y a de grands obstacles à vaincre, peut-être pourrait-on mettre enfin au jour le squelette entier de l'un de ces êtres sur lesquels nous avons des données si vagues. (*Gazette Allemande*)

#### BULLETIN.

On assure que les travaux des chambres françaises touchent à leur terme, et l'on a pu remarquer en effet qu'elles ont épuisé à-peu-près toutes les questions importantes qui devaient être soumises à leurs délibérations dans le cours de la session. — Ce n'est point à nous à faire l'histoire parlementaire de la France pendant les six mois qui viennent de s'écouler; nous devons dire cependant que la page où se trouveront inscrits les faits notables de cette courte période ne sera point certes la plus brillante ni la plus honorable des fastes de la législature française. — Ne devra-t-elle point constater, par exemple, l'alliance de l'opposition avec le tiers-parti, ou plutôt l'absorption de l'opposition par le tiers-parti? Car, à l'exception de quelques puritains (1) comme les appelle la presse française, la gauche presque toute entière s'est fait centre. Et l'opposition a subi cette transformation sans aucun bénéfice pour ses doctrines, puisque le ministère du 22 février continue évidemment l'œuvre de ses devanciers du 11 octobre, et s'il y a, comme on dit, quelque chose de nouveau sous le soleil politique de la France, c'est qu'il lui faut aujourd'hui pour MM. Passy, Sauzet et Pelet de la Lozère.

La tactique des deux fractions de la chambre des députés qui forment aujourd'hui la nouvelle majorité parlementaire sera donc à bon droit flétrie par tous les hommes à conviction sincère; car elle accuse dans l'opposition plus de haine pour les hommes que d'amour pour les principes, et dans le tiers-parti l'ambition du pouvoir et l'ingratitude, parce qu'il s'est associé à la politique de la doctrine dans les jours de danger, et la tourmente apaisée, il délaisse son alliée, s'associe à ses ennemis, et recueille son héritage.

Mais au moins la majorité de cette chambre s'est-elle relevée dans l'opinion, sous le rapport des lumières, de l'intelligence des besoins de l'époque, et de ses progrès. Nous devons dire que considérée sous ce point de vue, la majorité de la législature française, se recommande moins encore. Nous n'en voulons pour preuve que la discussion relative aux douanes, dans laquelle ont dominé, comme on sait, les doctrines arriérées de M. St-Cricq. Certes, si l'on devait juger de l'opinion de la France en matière d'économie sociale, par l'opinion de ses représentants, il faudrait désespérer de la voir jamais entrer dans la carrière du progrès. Il n'en est point heureusement ainsi. La chambre française compte à la vérité dans son sein beaucoup d'hommes à privilèges industriels; mais en dehors de cette chambre, les partisans de l'émancipation progressive du commerce et de l'industrie sont nombreux. La presse libérale toute entière est de leur côté, et elle appuie ici les vœux et les intérêts des populations du midi, et de tous les ports de la France. C'est là ce qui faisait dire à l'un des plus éloquents défenseurs de la liberté du commerce: nos doctrines sont déjà populaires, et songez y bien, quand un principe s'est fait homme, il se fait bientôt législateur.

Nous avons cependant un progrès à constater; mais ce n'est point la majorité qui l'a fait. — Le carlisme

(1) M. Laffitte et quelques-uns de ses amis.

avait fait et du déplorable état dans lequel on le laissait lui et sa petite troupe.

Il obtint, pour récompense des services inespérés qu'il avait rendus, d'être éloigné du commandement qu'il venait d'illustrer par d'aussi éclatants succès! Pour l'écartier sous un prétexte honnête, on le nomma colonel, en le chargeant, sans mettre de fonds à sa disposition, de venir lever un corps étranger dans le pays de Liège et de soulever le Limbourg et le pays d'Outre-Meuse attaché au Brabant.

Sans se laisser abattre par une pareille injustice, Ransonnnet vint mettre ces ordres à exécution autant qu'il dépendait de lui. Mal secondé par les états, abandonné ou trahi par ses émissaires, il n'en persévérât pas moins à faire des recrues à ses dépens. N'ayant aucune place dans le Brabant pour son dépôt, il envoyait ses recrues dans les cantonnements des environs de Bréda, de Hasselt, etc., on les incorporait dans les diverses compagnies brabançonnaises sans lui en tenir aucun compte, et il ne se plaignait aux états que de l'inaction forcée dans laquelle on le retenait au moment où il aurait voulu contribuer de sa personne à la défaite des ennemis de son pays.

Fatigué de solliciter vainement un service actif, et rebuté de se voir dans l'impossibilité de former un régiment, puisqu'on dispersait ses recrues dans d'autres corps, Ransonnnet produisit ses comptes et demanda le remboursement de ses avances. N'obtenant aucune réponse, il pria M. le bourgmestre Fabry et M. le conseiller Lesoinne de presser eux-mêmes la solution de cette affaire.

française tourne au torisme, cela ressort évidemment des discours de ses principaux organes, MM. de Fitz James et Berryer. Nous avons vu ce dernier orateur déclarer qu'il y avait pour lui des intérêts bien plus puissants que ceux de couronne et de dynastie, ce sont, a-t-il dit, les intérêts généraux et permanents de mon pays. Il y a loin d'une pareille déclaration aux doctrines des hommes qui ne voyent de salut pour la France que sous le sceptre de Henri V.

Après la discussion des modifications apportées au tarif des douanes, les résolutions de la chambre des députés et les déclarations du gouvernement au sujet de la colonie d'Alger, ont encore une certaine importance pour la Belgique. La France paraît bien fermement résolue de conserver ses conquêtes en Afrique. Si nos puissans voisins parviennent à assoir leur souveraineté dans ces vastes contrées, l'industrie belge pourra y trouver dans l'avenir un important débouché.

P. S. Les journaux de Paris arrivés ce matin nous apprennent que la chambre des députés a voté dans ses dernières séances l'abolition des maisons de jeux. C'est là un vote moral et qui fait honneur à la législature française.

#### VARIÉTÉS POLITIQUES.

##### SCÈNES PARLEMENTAIRES EN ANGLETERRE.

A la fin de la séance de la chambre des communes du 15, l'amendement de M. Crawford, qui proposait de comprendre Bandon dans le nombre des villes ayant un maire et un conseil municipal, a été appuyé par M. Jackson. La chambre, passant aux voix, a rejeté cet amendement à une majorité de 148 voix contre 8. Elle a rétabli toutes les clauses primitives du bill auxquelles elle attachait de l'importance. Une commission a été nommée, sur la motion de lord John Russell, pour rédiger les arguments en vertu desquels on a refusé d'adhérer aux amendemens des lords. Le rapport sera pris en considération jeudi.

Un incident très-grave a signalé la discussion sur l'amendement de M. Crawford.

M. Walter (propriétaire du *Times*), ayant prononcé sur les lois des pauvres d'Irlande des paroles qui n'ont pas plu à M. O'Connell, celui-ci a voulu rendre le préopinant solidaire des opinions du *Times*, et en répondant aux attaques du *Times*, il a fortement attaqué lui-même l'orateur précédent.

MM. Walter et Kearsley s'étant simultanément levés pour réclamer le rappel à l'ordre, ce dernier s'est écrié: « Si les serviteurs de S. M., car je ne veux pas les appeler ministres de la couronne, sont assez humbles pour subir une conduite aussi insultante que celle de l'honorable représentant de Kilkenny, pour moi, je ne m'y soumettrai jamais. J'en appelle à la chambre: est-ce là, de la part d'un orateur, la conduite qui convient? »

M. O'Connell ayant poursuivi son discours, M. Richards réclame le rappel à l'ordre.

M. O'Connell: Ainsi l'honorable représentant du Berkshire, M. Walter, trouve un second défenseur: (M. Richards s'était plaint des attaques formulées contre M. Walter.) Je l'en félicite, le second vaut le premier, car c'est un homme d'une excessive délicatesse et qui se tient à la distance de la fange du ruisseau rigoureusement nécessaire pour n'y pas tomber.

M. Richards: Je demande le rappel à l'ordre. On ne doit pas introduire dans cette chambre l'insolence d'un misérable, au lieu des procédés d'un homme distingué. (Cris nombreux: A l'ordre!)

L'orateur président: La chambre a pu juger que les deux orateurs s'étaient écartés des habitudes

parlementaires; je conjure les membres de cette chambre, pour l'honneur même du parlement, de ne pas user d'expressions inconvenantes.

M. O'Connell: Peu m'importe ses expressions; quant à mes paroles, elles ne pouvaient avoir d'autre sens qu'une réflexion sur la facilité avec laquelle l'honorable membre franchit le ruisseau.

M. Fitz-Simon: La discussion ne saurait continuer sur ce ton. M. Richards s'est servi d'une expression misérable (*blaguard*) que je rougirais de reproduire, mais que l'on a pu distinctement entendre. Cette expression offensante doit être rétractée.

L'orateur président: Si l'expression inconvenante dont a usé M. Richards ne s'adressait pas directement à M. O'Connell, il est certain qu'elle pouvait toujours recevoir une fâcheuse application.

M. O'Connell avec vivacité: Je ne me la rappelle pas.

M. Richards: J'aurais toujours de la déférence pour les avis du président; mais j'avais compris que M. O'Connell m'accusait de puiser mes arguments dans la boue du ruisseau. (Cris répétés: Non, non! M. O'Connell lui-même dit avec force: Cela n'est pas!) Si le mot de ruisseau n'a pas été prononcé, je retire mon expression.

M. Fitz-Simon: M. Richards n'a pas le droit de proposer une transaction; il a dit une parole qui ne peut être justifiée, c'est à lui de la retirer sans condition.

M. O'Connell: A quoi bon cette exigence, si moi-même je ne me plains pas?

Le docteur Baldrin: Si vous ne vous plaignez pas, les autres représentans de l'Irlande ici ont le droit de se plaindre. Je prie l'honorable membre d'expliquer le mot de brigand qui lui a échappé.

Le colonel Peel: L'expression sera retirée, j'en suis convaincu; mais je demanderai à M. O'Connell si le ton qu'il a pris dans cette discussion n'était pas fait pour aigrir les esprits et amener cette vivacité dans la discussion.

M. O'Connell veut entrer dans quelques explications, et au moment où il fait observer que le langage de M. Richards lui est si habituel, que sans les réflexions de la chambre, il ne l'aurait pas jugé inconvenant, M. Scarlett demande le rappel à l'ordre.

M. O'Connell: A la bonne heure! voici un troisième défenseur officieux de M. Walter. Je défie bien qu'il s'en trouve un quatrième dans la Chambre.

M. Goulburn: M. le président, il est bien de la Chambre de mettre un terme à une discussion qui, si elle se prolongeait, ferait peu d'honneur au parlement. (Cris à l'ordre!)

M. O'Connell: A merveille! je n'avais pas songé à ce quatrième défenseur officieux; mais si un cinquième se lève encore pour demander mon rappel à l'ordre, je ne demande pas mieux que de m'asseoir. Il ne me paraît pas possible que ce cinquième se présente. (A l'ordre!)

M. Jackson se lève pendant que M. O'Connell le regarde avec une sorte d'étonnement. Si la discussion continue sur ce ton, je préviens, dit-il, le président que je demanderai l'ajournement des débats.

Lord John Russell: Ayant appuyé ses observations, l'orateur président a fait ressortir en peu de mots tout l'embaras de sa situation, mais il a ajouté qu'il serait constamment prêt à user de tous ses efforts, ainsi qu'il avait toujours fait, quoique souvent sans succès, pour conserver aux débats la sagesse, l'ordre et la direction commandés par l'intérêt bien entendu de l'honneur de la chambre. Cet incident n'a pas eu d'autre suite.

avait tant sollicité. Dans le cours de cette instance, il reçut un jour une missive, du reste fort insignifiante, dans laquelle on insistait beaucoup sur ce qu'il était trop vif et trop bouillant.

La réponse qu'il adressa, à cette occasion, le 23 mars 1790, à Messieurs les états de la seule province de Brabant, renferme des passages qui peignent si bien le caractère et la franchise de Ransonnnet que nos lecteurs nous sauront gré de les transcrire ici.

« Je suis trop vif, trop bouillant, dit-on: eh! Messieurs, vous vous plaignez de ce que la mariée est trop belle. Je ne suis pas le seul qui pense que, sans cette vivacité qu'on me reproche, vous ne siégeriez plus ici à présent et que vous n'auriez pas eu si long-temps l'occasion de lire les nombreuses requêtes que je vous adresse en vain pour obtenir justice, moi qui vous l'ai fait rendre à tous. »

« Pardonnez la franchise de ce style à un enfant de Mars. Elevé loin des cours, je connais trop la dignité de l'homme pour être adulateur. Ma lettre au Stadthouder, dont on a fait tant de bruit, le prouve assez. Personne n'a plus de respect que moi pour les grands de la terre, et pour les dépositaires du pouvoir que j'honore; mais je ne rampe vis-à-vis d'aucun d'eux et je suis vrai avec tous. Ma manière d'être a plu au grand Frédéric, elle obtient encore, en ce moment, l'approbation du duc régnant de Brunswick, et leurs témoignages me suffisent pour m'engager à n'en pas changer. »

« Je suis respectueusement, etc. »

(La suite à demain.)

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 18 JUIL.

Naisances: 7 garçons, 3 filles.

Mariages 17, savoir: Entre Lucien Henrotin, étudiant en médecine, à Bitten, et Anne Catherine Clémentine. — Jh. Hannuse, sans profession, rue du Vert-Bois. — Henri Joseph Dessouroux, employé, à Eupen, et Marie Thérèse Joseph Massart, sans profession, rue sur Meuse. — Léon Christiane, armurier, faubourg St-Léonard, veuf d'Anne Marie Rouma, et Marie Hélène Comhaire, couturière, même faubourg. — Jean Joseph Dozon, journalier, derrière St-Pho-lien, et Marie Catherine Leponge, journalière, sur les Aïrs. — François Lambert Delcath, journalier, rue des Tanneurs, et Anne Marie Jorits, journalière, sur Avroi. — Hubert Henkart, journalier, à Grivegnée, et Dieudonné Baille, journalière, rue Grand Paul. — Jean Baptiste Degey, tisse-rand, en Nassarue, et Catherine Dieudonné Oger, jour-nalière, même rue. — Charles Jobbé, boulanger, faubourg Ste-Marguerite, veuf de Marie Barbe Henmannne, et Mar-guerite Begon, cuisinière, devant St-Thomas. — Arnold Goffette, fabricant de chaises, sur Avroi, et Josephine La-valle, sans profession, rue Féronstrée. — Mathieu Clément Ruiters, sergent au 41<sup>e</sup> régiment, domicilié à Maestricht, et Marie Agnès Anne Wagener, sans profession, rue Pier-reuse. — Jean Jacques Schoenaerts, journalier, faubourg d'Amersœur, et Jeanne Sauvage, sans profession, même faubourg. — Gilles Germy, serrurier, à Vaux-sous-Chevreaux, et Anne Joseph Fraipont, journalière, rue St-Eloi. — Paul Hypolite Stanislas Lavron, sergent major au 4<sup>e</sup> ré-giment de ligne, domicilié à Liège, et Josephine Dieu-donné Lamb. Willeaume, sans profession, rue St-Severin. — Jacques Muink, pâtissier, rue Pont d'Ile, et Anne Eli-sabeth Dame, sans profession, rue des Clarisses. — Herman Joseph Antoine, menuisier, sur la Fontaine, et Marie Jose-phe Deprez, couturière, même rue. — François Barthe-lemi Dewandre, menuisier, derrière Ste-Catherine, et Marie Catherine Libotte, sans profession, faubourg Ste-Walburge. — Gabriel Modeste Coumont, tailleur, rue Saint-Denis, et Marie Elisabeth Fardeau, journalière, rue Pieuseuse. Décès, 3 filles, 1 homme, 1 femme, savoir: Jean Bap-tiste Govaerts, âgé de 23 ans, caporal au 9<sup>e</sup> régiment de ligne en garnison à Liège, célibataire. — Marie Catherine Joseph Corbusier, âgé de 71 ans, domestique, rue Vert-Bois, veuve de Melchior Leduc.

ANNONCES.

ON CHERCHE UN REMPLAÇANT POUR LA MILICE DE 1835.

S'adresser au numéro 833, rue Pont-d'Ile. 644

VENTE DE MEUBLES.

Le mardi 21 juin 1836, à deux heures de relevée, il sera procédé, au béguinage de Cornillon, par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des MEUBLES et effets mobiliers, consistant en commode, ar-moires, tables, chaises, lits, autres objets de cuisine, et plusieurs couverts en argent, dépendant de la succession de Mlle. Simonis. 644

VENTE D'HERBES.

Jeudi 23 juin 1836, à une heure de relevée, chez les enfants Hermans, rue Piepelpool à Tongres, on procédera à la VENTE publique aux enchères, par portions et à crédit, des HERBES et regain d'environ 35 bonniers de pré, situés sous Tongres, appartenant à M. et Mme. veuve Stas et au-tres particuliers de Tongres. S'adresser au notaire VANDENBOSCH, à Tongres, pour tous renseignements. 629

MAISON A VENDRE.

Mardi 28 juin 1836, à dix heures du matin, M. PARMENTIER, notaire, exposera en adjudication publique, en son étude, place du Théâtre royal à Liège: Une MAISON avec dépendances, sise à Liège en Ber-gerue n° 737. 657

A LOUER,

Pour en jouir de suite, une MAISON propre à tout com-merce, rue Vinave-d'Ile, n° 599. 652

BEAU QUARTIER A LOUER POUR LE 24 JUIN,

AU 1<sup>er</sup> DE LA MAISON RUE ROYALE N° 925. S'adresser quai d'Avroi, n° 577. 502

DIRECTION DU TRÉSOR.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe qu'à partir du 24 courant, ses bureaux seront transférés rue derrière St-Thomas, n° 332.

A VENDRE aux enchères publiques, pour sortir d'indi-viduon, en la maison enseignée de l'HOTEL D'AUTRICHE à Herve, le 30 juin 1836, à 2 de relevée,

UNE BONNE FERME,

située à CORBILLON, commune de CLERMONT, à 5 ki-lomètres de battice, et 2 de la chaussée de Liège à Aix, consistant en maison et bâtiments utiles à l'exploitation avec 11 hectares et 39 ares en jardins, vergers et près de la 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> classe, entourés de haies superbes, sous les clauses à voir en l'étude de M. DEBERVE, notaire, rue Scours-de-Hasques, n° 281 à Liège. 659

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier CLASEN, du neuf juin 1800 trente-six, fait à la requête de Charles Alexandre Wal-théry, membre des états députés, Jean Pierre Nicolas Jeunehomme Rosen, rentier, Jean Lambert Elias, négo-ciant, Bauduin Colson, propriétaire, la veuve Charles Ros-sius, rentière, Louis de Laminie, rentier, tous domiciliés commune de Liège, John Cockerill, propriétaire et fabri-cant, domicilié à Seraing, co-intéressés et ci-devant co-propriétaires de la houillère dite des Bois d'Avroi, pour lesquels M. Goyens, avoué, est constitué, il a été dénoncé à Lambert Henri Remi Pypers, négociant, domicilié à Delft en Hollande, copie d'une saisie arrêt interposée contre ce dernier au profit des requérans en mains de Pierre Joseph Duvivier, entrepreneur de ventes, domicilié à Liège; et d'un même contexte il a été donné assignation audit Lambert Henri Remi Pypers, à comparaitre dans le délai de la loi, neuf heures et demie du matin, à l'audience publique du tribunal civil de 1<sup>re</sup> instance séant à Liège, pour y voir déclarer bonne et valable ladite saisie arrêt, et ordonner que les deniers dont ledit tiers saisi fera déclaration soient délivrés aux requérans jusqu'à concurrence de ce qui leur est dû, s'y voir en outre l'assigné condamner aux dépens. Signé A. H. C. CLASEN.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 18 JUIN.

Le koff belge Jeune Caroline, venant de Hull, chargé de manufactures. — Le pleyt belge Commerce, v. de Brême, ch. de sucre, thé et indigo. — Le schooner suédois Julius, v. de Stockholm, ch. de poix et goudron. — Le sloop danois Sophia Catharina, v. de Sunderberg, ch. de graine de na-vets. — Le brick mecklenbourgeois Providentia, v. de Riga, ch. de bois. — Le brick mecklenbourgeois Vesta, v. de Riga, ch. de bois. — Le brick rostokois Hermes, v. de Riga, ch. de bois. — La galjaee rostock. Rudolph, v. de Riga, ch. de bois.

VENTES PUBLIQUES.

Sucres raffinés. — On a fait environ 80,000 kilos lumps de fl. 23 à 23 1/2. Sucres bruts. — 150 caisses Havane beau blond, prix non cité. Tabac. — 280 balles Virginie à 20 1/2 cens. Cafés. — 200 balles Brésil à 32 1/4 cents. — 50 id. verdâtre à 33. — 53 id. Bahia à 32 1/2. Bois de teinture. — 15,000 kilos Campêche et 12,000 id. id., prix inconnus. Cotons. — 30 balles Mako à 74 1/2 cens. Riz. — 50 tierce. Caroline nouveau à fl. 13 1/4. — 20 1/2 à fl. 13. Thé. — 488 Souchong qualité supérieure, prix non in-diqué.

BOURSES.

PARIS, LE 18 JUIN.

Table of stock market prices for Paris, June 18, 1836. Columns include Fonds Publics, Jour précédent, Cours du jour. Items include Cinq pour cent, Trois pour cent, Naples Cert. Falc., Esp. Dte. ac. 5%, etc.

AMSTERDAM, LE 17 JUIN.

Table of stock market prices for Amsterdam, June 17, 1836. Columns include Dette active, Billet de chance, Syndic d'amort., Soc. de comm., Rente française, Métalliques, Russie, H. et C., Esp. vente perp., Naples falconnet., Brésiliens.

LONDRES, LE 17 JUIN.

Table of stock market prices for London, June 17, 1836. Columns include 3%, consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette active, Id. 5 p. c., Portugais, 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne, Cortès., Escompte, Différées, Passives, Russie, Brésil, Mexicains, Colomb.

ANVERS, LE 18 JUIN.

CHANGES.

Table of exchange rates for Antwerp, June 18, 1836. Columns include COURTS JOURS, DEUX MOIS, TROIS MOIS. Items include Amsterdam, Rotterdam, Paris, Londres, Ham., Bruxelles, Gand.

FONDS PUBLICS.

Table of public funds prices for Antwerp, June 18, 1836. Columns include FONDS, INT., COURS., FONDS, INT., COURS. Items include VILLE D'ANVERS, Dette active, BELGIQUE, Emp. 48 m., A. B. 1835, Act. de la B., HOLLANDE, Dette act., Rte. remb., AUTRICHE, Métalliq., Lots fl. 100., fl. 250., fl. 500., POLOGNE, Lots fl. 300.

Notre bourse a été un peu mieux aujourd'hui sur la hausse de Londres; Ardoin ouvert 43 1/8, 43 1/4, reste cours à ce prix. — Dette passive 12 7/8, différée française 15 1/4.

BRUXELLES, LE 18 JUIN.

Table of stock market prices for Brussels, June 18, 1836. Columns include Emp. R., Dette active, Emp. de 1832, Act. Société Gén., So. de Com. de civ., Ban. de Belgique, S. Hauts-Four., Wasme-Hornu., Bauq. fonc., S. du Cha. Flenu., Sclessin., Société nationale, Gal.-Rus. ad. Br., Levant de Flenu., Charb. d'Ougrée., Sars-Longchamps, Fourn. des Venues, St.-Léonard., Dette active. Hol., Synd. d'amort., Lost. r. av. cour., inscrip., Métalliques, Naples, Rome, Brési. Rotsch., Emp. Ard. 1835., Emp. Guebh., P. à Ams., P. à Am., P. à Am., Id. 1835., Cortès à Paris., à Londres., Coup. Cortès., CHANGES, Amsterdam, Londres et., 2 mois., Paris.

VIENNE, LE 9 JUIN.

Métalliques, 103 7/8. — Actions de la banque, 1374 1/2.

H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège

MUSEUM

LITTÉRAIRE.

Composé des meilleures nouveautés littéraires, réimprimées sitôt leur mise en vente à Paris; imprimé avec luxe sur papier vélin satiné, orné de couver-tures imprimées en couleur.

Parmi les ouvrages déjà publiés, nous admettons seulement quelques chefs-d'œuvre de Balzac, Jacob, Victor Hugo, Sand, Sue, Soulié, etc.

Le Muséum distribue tous les dimanches au prix de SOIXANTE CENTIMES LE VOLUME, format in-8°, ou in-32, reproduisant exactement un volume de Paris du prix de 7 francs 50 centimes.

Le Muséum s'expédie franc de port dans toute la Belgique, avec aug-mentation de 10 centimes par volume. On souscrit pour un trimestre ou 12 volumes coûtant 7 fr. 20 c., au lieu de 90 fr. prix des éditions originales. Chaque ouvrage de l'édition in-32 du Muséum, se vend séparément au prix de 75 centimes le volume.

BRUXELLES,

CHEZ LES ÉDITEURS DU MUSÉUM LITTÉRAIRE, 22, RUE DE LA PÉPINIÈRE.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DU POLITIQUE.